

**Compte-Rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2020**

En exercice	Présents	Pouvoirs	Date d'affichage de la convocation	Date d'envoi de la convocation	Date de publication du compte-rendu
15	11	2	02/06/2020	02/06/2020	15/06/2020

Présents : M. Balon Jean, Maire ; Mme Régibier-Jaunatre Muriel (adjointe au maire), Mrs Coste Ludo, Paviot Etienne, Perragin Charly, Jomat Daniel, Micoureau Adrien, Jeanty Robert et Mme Dlus Sarah, Verdier Edithe, Baudon Marie-Claire, conseillers municipaux.

Excusés avec pouvoir : Petit Céline (pouvoir à Balon Jean), Godet Annick (pouvoir à Jeanty Robert)

Absents : Le Jeune Jérôme, Aït-Taleb Michel

Secrétaire de Séance : Dlus Sarah

La séance est ouverte à 18 heures 10.

M. le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de recueillement pour honorer la mémoire de M. Poussin Jean-Louis décédé à Issoudun le 31 mars dernier. Il fut conseiller municipal de 2001 à 2008. Ses obsèques ont eu lieu le 3 avril dans l'intimité à Charost.

Information sur les décisions prises par délégation

Le 28/04/2020

Signature d'une DIA pour les parcelles ZB 492-489-383

Le 26/05/2020

Signature d'une DIA pour la parcelle ZB 289

Signature décision 1-2020 relative à l'encaissement de 2 chèques

1-Approbation du compte-rendu du 12/03/2020

Après délibéré, le compte-rendu du 12 mars dernier est approuvé à la majorité.

M. Jeanty et Mme Godet s'abstiennent.

2-Approbation du compte-rendu du 17/03/2020

Après délibéré, le compte-rendu du 12 mars dernier est approuvé à la majorité.

M. Jeanty et Mme Godet s'abstiennent.

3- Approbation du RPQS eau 2019

Après délibéré, ce rapport est approuvé à la majorité. M. Jeanty estime que le prix du m3 est de 1.80 € et non 1.43 €.

M. Jeanty et Mme Godet votent contre.

3- Approbation du RPQS assainissement 2019

Ce vote est ajourné et remis à la prochaine séance. Des corrections doivent être apportées au volet « état de la dette » page 7.

4- Demande de dégrèvement sur la taxe sur la publicité extérieure

Entreprise en publicité extérieure, l'activité de Clear Channel France s'est totalement effondrée avec la crise du covid 19. A ce titre, il sollicite un abattement, total ou partiel, de la taxe annuelle comme le prévoit l'ordonnance n°2020-460 du 22/04/2020.

Après délibéré, cette demande de Clear Channel est rejetée à la majorité.

Les conseillers Coste, Dlus, Jeanty et Godet s'abstiennent, Perragin, Micoureau, Jomat et Verdier votent contre, Balon, Régibier et Petit votent pour.

5- Retrait de la délibération 7-2020

Il est proposé au vote du conseil municipal de retirer une délibération à la demande du Préfet du Cher en date du 22/04/2020. Cette délibération instaurait le Droit de Prémption Urbain sur le territoire communal.

-Considérant que la commune de Charost n'est pas compétente pour instaurer le DPU sur son territoire,

-Considérant qu'en vertu de l'article L 211-2 alinéa 2 du code de l'Urbanisme, la CCPI possède de plein droit la compétence en matière du Droit de Prémption Urbain et que le conseil communautaire est compétent de plein droit pour instaurer et exercer le DPU en lieu et place des communes membres,

-Pour ces raisons, l'unanimité du conseil municipal autorise le retrait de la délibération 7-2020 prise lors de la séance du 12 mars 2020.

6- Renouvellement de la convention avec le SATESE

La nouvelle convention de partenariat, dans le cadre de l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif entre le Département du Cher et la commune de Charost doit être renouvelée.

Aussi, les membres du conseil doivent se prononcer sur la validation de la nouvelle convention d'assistance technique d'une durée de 4 ans dont le coût annuel est fixé à 0.50 cts par habitant.

A l'unanimité, les membres du conseil valident la convention SATESE tel que présentée.

7- Validation du programme de travaux du satellite de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Pour mettre en œuvre la réalisation définitive du satellite, la commune, en accord avec les partenaires institutionnels et les professionnels de santé, est maître d'ouvrage du satellite de la MSP.

Accusé de réception en préfecture
018-211800552-20200608-20_00637-AR
Date de réception préfecture : 15/06/2020

Pour mener à bien le projet, la commune a fait appel à l'Agence Cher Ingénierie des Territoires et signé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une étude de faisabilité a été réalisée pour identifier le site d'implantation du projet. Le site du Moulin, a été retenu.

Les diagnostics préalables ont été effectués et le programme du projet a été élaboré en relation étroite avec les signataires du projet de santé.

Un montant estimatif de travaux a été défini. Aussi,

-Vu l'étude de faisabilité présentée par Cher Ingénierie des Territoires et les différents scénarii proposés ;

-Vu la délibération n°54-2019 en date du 3 décembre 2019 autorisant le maire à signer une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un satellite à la MSP du Canton de Chârost ;

-Vu la présentation du pré - programme en séance du Conseil Municipal du 12 mars 2020 ;

-Considérant qu'à ce stade du projet il convient de valider l'estimation prévisionnelle du projet et le programme de l'opération. Ce programme permettant de recenser les prescriptions et vœux de la maîtrise d'ouvrage en termes techniques et fonctionnels servira de base à la consultation du maître d'œuvre;

Le conseil municipal, à la majorité:

-Décide d'approuver le programme de l'opération joint en annexe ;

-D'entériner le coût d'objectif des travaux évalué à 800 000 € H.T. ;

-Décide de consulter selon la procédure adaptée pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre maîtrise.

-Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires à la consultation

M. Jeanty et Mme Godet votent contre. Ils n'entérinent pas le coût d'objectif à 800 000 € HT.

8- Attribution de la prime exceptionnelle COVID 19 aux agents territoriaux

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Charost, conformément à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, afin de valoriser « **un surcroît de travail significatif durant cette période** » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Ceci exclut donc les agents placés en ASA (autorisation spéciale d'absence) pendant la période.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

-en raison du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail exercées par les agents d'entretien des bâtiments, les agents du service des eaux / de voirie, les secrétaires de mairie, l'agent postal.

-Le montant de cette prime est plafonné à 1000€.

Le conseil municipal détermine les taux à appliquer par catégories d'emplois:

Taux 1= 330 €

Taux 2= 660 €

Taux 3= 1000 €

Accusé de réception en préfecture
018-211800552-20200608-20_00637-AR
Date de réception préfecture : 15/06/2020

Emplois	Montants plafonds
Secrétaire de mairie	Taux 3
Agents d'entretien	Taux 2
Agent postal	Taux 1
Agents des services techniques OM / Eau / Voirie	Taux 1

Cette prime exceptionnelle sera versée en seule fois en 2020.

L'autorité territoriale fixera par arrêté les bénéficiaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité, la mise en place de la prime exceptionnelle Covid 19.

Les conseillers Micoureau, Verdier, Baudon votent contre l'instauration de cette prime.

M. Jeanty et Mme Godet s'abstiennent. Les conseillers Coste, Dlus, Perragin, Jomat, Paviot, Balon, Régibier et Petit votent pour.

9- Questions diverses

-Intervention de M. Jomat :

Il demande au Maire qu'il intervienne auprès de la SETEC afin que le ralentisseur situé devant la maison des services périscolaires soit raboté car il est trop haut, donc pas aux normes.

-Intervention de Mme Régibier :

Elle informe l'assemblée de la fin de contrat d'Anaïs Thomas le 23 avril dernier pendant le confinement et qu'à ce jour cet agent travaillant à temps complet n'est pas remplacé. Le recrutement est en cours. 2 candidates sont actuellement à l'essai au sein du service jeunesse.

Quant au remplacement de l'agent en contrat PEC aux services techniques, son contrat prend fin le 23 juin. Une personne est actuellement en stage de découverte pour éventuellement le remplacer.

52 personnes « vulnérables » ont reçu des appels et/ou des visites de 4 élus pendant le confinement afin de cibler leurs besoins éventuels. Elle les remercie vivement pour leurs actions.

Elle précise qu'il serait opportun de rajouter le risque infectieux dans la rédaction du DUERP afin que les actions appropriées soient menées et les protocoles respectés dans ce domaine à l'avenir.

Pour 2020, la campagne de recensement des personnes vulnérables va débiter. Une fiche d'inscription va être proposée aux personnes concernées afin de récolter des éléments d'information nécessaires et utiles à leur prise en charge éventuelle si une difficulté se présente (maladie, hospitalisation, besoins divers, décès...)

Enfin, elle informe l'assemblée qu'elle a été désignée conseillère communautaire jusqu'au renouvellement du conseil communautaire et qu'elle siègera ainsi au conseil du 11 juin prochain.

-Intervention de M. Balon :

Il informe l'assemblée que les travaux du pumptrack au stade vont avoir lieu entre le 15 et 19 juin prochains. Les jeunes pourront donc profiter de la structure pendant l'été.

De plus, le concours départemental des villes et villages fleuris est annulé cette année.

-Intervention de M. Coste :

Il souhaite savoir si des informations récentes ont été communiquées par la DREAL concernant une rétrocession éventuelle de leur parcelle située près de la salle polyvalente.

Le Maire lui répond qu'à cause de la crise sanitaire, le projet a dû être mis entre parenthèses mais qu'une partie de l'ancienne ligne SCNF doit être prochainement élaguée après que Nature 18 soit passée réaliser un diagnostic de la flore sur ce secteur.

-Intervention de M. Micoureau:

Il souhaite savoir si des travaux d'élagage des peupliers vont être menés aux abords de la fontaine Rougeline prochainement. Le Maire l'informe que les arbres auxquels il fait référence appartiennent à un particulier .M. Paviot souhaite également savoir si une date précise a été fixée par la propriétaire et si une demande d'abattage d'arbres a été déposée. Il lui est répondu qu'aucune information relative à cet abattage n'est parvenue en mairie.

-Intervention de M. Jeanty :

Il souhaite avoir des nouvelles des dossiers éolien et photovoltaïque. Le Maire l'informe qu'une demande de travaux pour l'implantation du mât de mesure a été déposée en mairie et que le retour du dossier par le service instructeur est imminent. Le Maire informe l'assemblée d'échanges de courrier avec Notus. M. Jeanty en réclame une copie pour information.

Le Maire informe les membres du conseil que le vote du budget aura lieu avant le 2^{ème} tour de l'élection municipale, lors d'un conseil municipal fixé le 23 juin à 18 heures. La commission des finances se réunira le 23/06/ à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Diffusé et affiché le 15/06/2020.

Accusé de réception en préfecture 018-211800552-20200608-20_00637-AR Date de réception préfecture : 15/06/2020
--